

DEMANDE DE PRIX

PAGES 24 CELLE-CI INCLUSE

1. PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL	
NOM :	Khadija BIJA
FONCTION :	Chargée de Subsidés et MP
ADRESSE :	Enabel, Agence belge de développement N° 26, avenue Al Alaouiyine, Appt N° 10, Hassan- Rabat
TEL	T +212 (0)6 66 14 69 71 F +212 (0)5 37 65 77 65
E-MAIL :	khadija.bija@enabel.be

2. OBJET DE LA DEMANDE	
Réalisation d'une étude de « Baseline », du système de suivi et d'évaluation, intégrant l'approche genre pour le programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire	
3. REFERENCES ENABEL	05/2018/MIGRATION/S

4. INSTRUCTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Cette prestation est exonérée de la T.V.A : article 92, paragraphe I(21°) du code général des impôts et article 9 du décret TVA N °2.06.57 • Les offres doivent être déposés sous plis fermés ; à la Responsable Administration et finances du programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire portant la mention « Offre – MOR 1605211 et MOR 1605311 – Réalisation d'une étude de Baseline, du système de suivi et d'évaluation et analyse genre pour le programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire : Projet AMUDDU : appui à la mise en œuvre de la SNIA et Projet Maghrib Belgium Impulse : appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur des MRE » ; • Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire ; • L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français ; 		
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	13/06/2018 à 14h00 au plus tard
	LIEU :	Khadija BIJA Enabel , Agence belge de développement N° 26, avenue Al Alaouiyine, Appt N° 10, Hassan- Rabat

	DOCUMENTS A JOINDRE	Voir TDRS
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :		60 jours

5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES / TERMES DE REFERENCES
Ci Annexes

6. ADRESSE DE LIVRAISON / EXECUTION	7. PERSONNE DE CONTACT POUR L'EXECUTION
ADRESSE :	NOM : Said SAHLI
AGENCE BELGE DE DEVELOPPEMENT N° 26, avenue Al Alaouiyyine, Appt N° 10, Hassan- Rabat	FONCTION : Assistant Technique National Suivi Evaluation, Communication et Capitalisation
	GSM : +212 (0)6 76 07 71 21
	E-MAIL : said.sahli@enabel.be

8. DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE	
Date <souhaité / obligatoire> :	16 jours ouvrables
Date proposée par le soumissionnaire :	

10. Livrables
1. Rapports de <i>baselines</i> provisoires des 2 interventions (Amuddu et MBI) enrichis en respect du guide de démarrage des projets de Enabel et de la méthodologie « More Results » .
2. Les deux rapports Baseline version finale + Les rapports de la formation – action + supports (1 copie papier en mode impression et format électronique).

11. Modalités de paiement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 40% suite à la validation des deux rapports provisoires de <i>baselines</i> (Amuddu et MBI), intégrant l'approche genre au niveau des deux interventions; ▪ 30% à l'issu des ateliers de formations ; ▪ 30% après la validation des deux rapports baselines version finale et le rapport de la formation – action + supports (papier et format électronique).

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACHAT
Travaux, Fournitures et Services

Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d'Enabel Agence Belge de Développement (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes:

Acceptation de la commande –

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières.

L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en MAD. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

- Les frais de chargement, de transport, d'assurance, de dédouanement, livraison et déchargement à quai compris, sauf mention contraire et expresse (DDP au lieu de livraison);
- Les frais d'emballage;
- Les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit.

La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

Modalités de livraison/d'exécution

Les délais de livraison/d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison/d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés..

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant.

Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

Refus et Acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité, ...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

<< Garantie

<< Outre la garantie légale des vices cachés, les produits sont garantis pendant (un) 1 an à dater de leur mise en service.

Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers.

Un nouveau délai de garantie de (un) 1 an s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement.

Une garantie de un (1) an est d'application sur les travaux exécutés.

Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

Cautionnement

Aucun cautionnement n'est exigé étant donné que le montant du marché est inférieur à 25.000€.

Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande.

L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile » (montant assuré minimum: 1.250.000 euros), « accidents de travail » (montant assuré minimum: 35.000 euros) et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance.

L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Obligation de confidentialité

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

L'Adjudicataire s'engage:

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur;

Cette obligation de confidentialité **court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.**

Sécurité des données et des systèmes d'information

En cas de fourniture de moyens concernant les systèmes d'information du Pouvoir Adjudicateur, d'intervention sur ceux-ci ou de leur simple utilisation, l'Adjudicataire s'assure :

- De la mise en place des dispositions (techniques et organisationnelles) en matière de sécurité, nécessaires pour maîtriser les risques concernant les systèmes, applications, informations et délégations qui leurs sont confiés ;
- De respecter les règles de gouvernance IT en vigueur et la politique d'accès en particulier ;
- De respecter l'interdiction d'importer des données sans information et autorisation préalable du Pouvoir Adjudicateur ;
- De respecter l'interdiction d'exporter des données du Pouvoir Adjudicateur vers le monde extérieur.

Exonération de TVA

En ce qui concerne les livraisons, Enabel est dispensée de payer la TVA sur les biens achetés avec intention de les exécuter dans les pays hors de la Communauté européenne dans le cadre de l'exécution de ses tâches de développement dans ces pays.

En ce qui concerne les services le lieu des services est déterminatif. En principe c'est le lieu où le prestataire de services a établi le siège de son activité économique ou une institution fixe et où le service a été exécuté. Si le prestataire n'a pas tel siège ou institution fixe, son domicile ou sa résidence fixe habituelle est déterminant.

Lorsque le prestataire de service se trouve dans un pays hors Communauté européenne, Enabel est assujettie au régime fiscal du pays et non à l'obligation belge de TVA.

Litiges

Le droit belge est seul applicable. Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

Annexes

Termes de Référence

Réalisation d'une étude de « Baseline », du système de suivi et d'évaluation, intégrant l'approche genre pour le programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire

I. Contexte du projet

Le « Programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire » a pour ambition de soutenir le Maroc dans la mise en œuvre de ses politiques migratoires.

Historiquement pays d'origine et plus récemment pays de transit et même d'accueil de migrant(e)s, les politiques migratoires marocaines couvrent autant la gestion des flux de migrant(e)s entrant au Maroc que la gestion des liens avec les nombreux ressortissant(e)s marocain(e)s résidant à l'étranger. L'urgence des défis causés par l'installation de migrant(e)s au Maroc ne doit cependant pas empêcher la gestion des liens avec la diaspora, notamment avec les deuxième et troisième générations. Leur contribution au développement du Maroc est conséquente et l'orienter vers des investissements productifs est essentielle.

Dans ce nouveau programme, la Belgique et le Maroc collaboreront tant pour faire profiter le Maroc de l'expérience belge en tant que pays d'immigration que pour mobiliser les compétences des Marocain(e)s résidant en Belgique. Ce sont donc les deux stratégies mises en place par le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM) qui seront appuyées à savoir la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) et la Stratégie Nationale en faveur des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) à travers les deux interventions de ce programme sectoriel.

Ledit programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire est composé de deux interventions :

a. Amuddu : Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile

Le projet « Amuddu : Appui à la mise en œuvre de la SNIA » a pour ambition de contribuer à mieux assurer l'intégration des migrantes et des migrants et la gestion des flux migratoires au Maroc (**objectif général**). Pour ce faire, le projet est centré sur l'amélioration de l'employabilité des migrantes et des migrants au Maroc (**objectif spécifique**).

Le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM), l'Entraide Nationale (EN) -organisme sous tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social-, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) -entité sous tutelle du Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales- et les organisations de la société civile actives dans le domaine de l'intégration économique des migrant(e)s sont partenaires, bénéficiaires et acteurs de cette intervention.

L'intervention s'articule autour des trois objectifs intermédiaires (O.I.) suivants :

O.I. 1. L'accès des migrant(e)s aux dispositifs existants d'orientation et de formation professionnelle est mieux assuré

O.I. 2. L'accès des migrant(e)s aux dispositifs d'accompagnement à l'(auto-)emploi et au marché de l'emploi est amélioré

O.I. 3. L'action conjointe des structures travaillant dans le domaine de l'intégration économique des migrant(e)s est dynamisée et mieux coordonnée

Les deux premiers objectifs intermédiaires ciblent les dispositifs d'orientation et de formation professionnelle de l'Entraide Nationale et les dispositifs d'accompagnement à l'(auto-)emploi de l'ANAPEC. Dans le cadre de ces O.I., l'intervention fournira :

- De **l'assistance technique** pour accompagner et faciliter le changement ;
- Des activités pour appuyer le **renforcement des capacités individuelles**, en particulier des assistants sociaux, des formateurs de formation professionnelle et des maîtres d'apprentissage de l'Entraide Nationale et des conseillers emploi et entrepreneuriat de l'ANAPEC, via l'organisation de formations spécifiques pour mieux répondre aux besoins des migrant(e)s et d'autres outils de renforcement des capacités individuelles ;
- Des activités pour appuyer le **renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles** de l'Entraide Nationale et de l'ANAPEC via l'appui à la mise en œuvre d'actions de communication, d'expertise technique, de partenariats, etc. ;
- Du **soutien financier** pour faciliter l'accès des migrant(e)s aux programmes de formation professionnelle et d'accompagnement à l'auto-emploi, la création de Très Petites Entreprises (TPE) par cette population cible et la mise en œuvre des mesures d'incitation à l'embauche des migrant(e)s.

L'objectif intermédiaire 2 vise également la sensibilisation du secteur privé. Dans le cadre de cet O.I., le projet mettra en œuvre des **actions pilotes** pour sensibiliser le secteur privé et pour faciliter l'intégration économique des migrant(e)s.

L'objectif intermédiaire 3 vise à améliorer la coordination des structures travaillant dans le domaine de l'intégration des migrant(e)s, et notamment du Comité Programme Formation Professionnelle et Emploi de la SNIA. Pour cela, le **travail conjoint** des acteurs sera promu à travers l'organisation **d'actions de sensibilisation et d'information**, d'actions de **renforcement des compétences**, **d'échanges** et le **partage de bonnes pratiques** entre les acteurs impliqués dans le domaine de l'intégration économique des migrant(e)s.

Le Dossier Technique et Financier définit une série de principes d'intervention, d'outils de renforcement des capacités et de mécanismes permettant (1) le **mainstreaming de la migration** dans le dispositif existant et le renforcement des structures compétentes, (2) une **approche différenciée** sur base des caractéristiques des opérateurs et des besoins spécifiques de la population cible, (3) la **complémentarité** avec les actions et interventions en cours, (4) un **alignement** avec les stratégies et politiques marocaines, (5) des **partenariats avec des organisations belges** et la **collaboration entre pairs**, (6) et, vu la complexité et le caractère évolutif de la thématique, une **flexibilité opérationnelle** basée sur un **apprentissage institutionnel**.

Le projet est ancré au niveau de la Direction des Affaires de la Migration du MCMREAM et sera développé au niveau central avec un focus géographique sur l'axe Rabat-Casablanca.

b. Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale en faveur des MRE, « Maghrib Belgium Impulse », qui vise les Marocain(e)s de Belgique

En tant que pays d'émigration, le Maroc accorde une attention spéciale aux Marocain·e·s Résidant à l'Étranger (MRE) et déploie des efforts importants pour renforcer ses liens avec la diaspora. Dans ce cadre, et suite aux Hautes Orientations Royales de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le gouvernement marocain a mis en œuvre une politique globale et intégrée en leur faveur, décrite dans la « Stratégie Nationale pour les Marocain·e·s Résidant à l'Étranger ». La vision de cette stratégie répond aux enjeux de l'émigration.

L'article 16 de la Constitution consacre lui aussi l'engagement du Maroc à protéger les droits et les intérêts des MRE et réaffirme la volonté du pays de maintenir et de développer des liens humains avec le Royaume, ainsi que de renforcer leur contribution au développement du Maroc.

La Belgique et le Maroc ont dès lors renforcé leur collaboration sur cette thématique tant pour faire profiter le Maroc de l'expérience belge en tant que pays d'immigration que pour mobiliser les compétences des Marocain·e·s résidant en Belgique. En mai 2016, la Belgique a signé un nouveau programme de coopération avec le Maroc qui comprend un programme relatif à la migration : « Programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire ». Ce programme est composé de plusieurs projets, dont l'intervention « Maghrib Belgium Impulse (MBI) : Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur des MRE ».

Le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains résident à l'Étranger et des Affaires de la Migration, notamment la Direction de la Communication et de la Mobilisation des Compétences des Marocains du Monde, est le partenaire institutionnel d'Enabel dans la mise en œuvre de l'intervention MBI.

Le projet vise à mobiliser les compétences des Marocain·e·s résidant en Belgique afin de mieux contribuer au développement du Maroc. Pour ce faire, le projet envisage d'appuyer les MRE belges pour réaliser des investissements productifs au Maroc.

Via une campagne de communication ciblée et innovante, le consortium des partenaires marocains et belges, dont le lead du pilotage opérationnel est assuré par la Confédération Générale des Entreprises au Maroc-CGEM, identifiera et mobilisera les porteurs/euses de projet d'investissement parmi les Marocains résidant en Belgique.

Les 30 porteurs de projet les plus prometteurs recevront un appui sur mesure pour la création de leur entreprise au Maroc, comprenant de nombreuses heures de formation pratique et de coaching pointu, par des professionnels de l'entrepreneuriat, ainsi que de nombreuses opportunités de networking avec d'autres experts actifs au Maroc.

Une grande importance sera également accordée au suivi post création : 10 entrepreneurs ayant récemment créé leur entreprise au Maroc seront appuyés pour la commercialisation, le marketing ou le développement de leurs activités.

Afin d'assurer la durabilité de l'intervention, les institutions belges en charge de la promotion de l'entrepreneuriat seront en outre sensibilisées à mieux prendre en compte les besoins spécifiques des entrepreneurs issus de la diaspora marocaine et des histoires de réussite

seront diffusées afin d'inciter d'autres Marocain-e-s résidant en Belgique à entreprendre dans leur pays d'origine.

L'intervention MBI s'articule autour des objectifs intermédiaires suivants (O.I):

* Une mobilisation et un accompagnement individualisé des porteurs de projet MRE est effectué en Belgique et au Maroc pour la création et la commercialisation de leurs entreprises au Maroc.

* La mise en place d'un écosystème MRE entrepreneurs belges en Belgique est soutenue.

II. Objet de la prestation de service

Au vu des objectifs et résultats escomptés après la déclinaison des deux interventions cités supra, il est dès à présent nécessaire que le projet puisse établir la situation de référence afin de réaliser, sur la base d'indicateurs SMART (simples, pertinents etc.), le suivi et l'évaluation de l'atteinte des objectifs, des résultats et de l'impact de l'intervention en tenant compte du cadrage temporel.

L'objet de la prestation vise à :

- Revoir et enrichir les deux *Rapports Baseline*, tenant compte de l'approche genre.
- Former les membres de l'équipe projet et des Comités Techniques d'Orientations et de Suivi (CTOS) des 2 interventions sur la méthodologie « More Results », y inclus la prise en compte de l'approche genre.

Et plus concrètement :

- à déterminer la situation de référence ;
- à analyser et à valider le cadre logique en tenant compte du contexte actuel, des stratégies nationales inhérentes à la thématique de la migration, ainsi que des plans et stratégies associés directement et indirectement aux interventions du projet ;
- à implémenter de manière transversale le monitoring sensible au genre dans les deux interventions ;
- à valider et à adapter les indicateurs également sensible au genre ;
- in fine, à restituer et former les personnes concernées par la manipulation du système de monitoring.

Pour ce faire, notamment pour la question de l'intégration du « gender mainstreaming » ou approche différenciée selon le sexe, le prestataire prendra en compte doublement les besoins spécifiques des femmes migrantes, les différences d'accès aux opportunités d'emploi, et de formation, et les vulnérabilités¹ spécifiques à cette cible et aura pour principales missions d'intégrer :

- des indicateurs processus et résultats²,
- du contenu sur l'égalité du genre lors de la formation – action.

Sur ces bases et considérant la nature des indicateurs retenus, l'étude proposera un système de suivi et évaluation (M&E) pour les deux projets et ses modalités de mise en œuvre par la

¹<https://www.unfpa.org/fr/news/migrationfeministe>

²[http://www.ogfp.ma/uploads/documents/Un%20pense%20genre%20pour%20l%27C3%A9laboration%20du%20projet%20de%20performance%20\(PdP\)%20du%20M%20inist%27C3%A8re%20de%20l'Eau.pdf](http://www.ogfp.ma/uploads/documents/Un%20pense%20genre%20pour%20l%27C3%A9laboration%20du%20projet%20de%20performance%20(PdP)%20du%20M%20inist%27C3%A8re%20de%20l'Eau.pdf)

direction du projet de concert avec le Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM), l'Entraide Nationale (EN), l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), et la Confédération Générale des Entreprises Marocaines (CGEM).

Par ailleurs, le prestataire établira le plan de gestion des risques sur base d'une analyse participative des principaux processus en tenant compte de l'évolution du contexte et des projets en exécution par d'autres bailleurs de fonds.

III. Méthodologie de travail

1. Approches préconisées:

D'entrée de jeu, il est important de préciser que le programme souhaite conduire cette prestation dans le cadre d'une approche, doublement, **participative** et **formative**:

En effet cette formation-action sur « More Results », doit pouvoir apporter un appui particulier sur les aspects méthodologiques, la révision et la finalisation des rapports préliminaires de la *baseline* de chaque intervention.

Outre cela, la formation-action sur « More Results » visera à améliorer les connaissances de toute l'équipe technique du programme, ainsi que des partenaires membres des Comités Techniques d'Orientation et de Suivi (CTOS).

Par ailleurs, cette action formative devrait permettre également de diagnostiquer les lacunes ou les difficultés méthodologiques de chaque volet des interventions, ainsi que d'aborder les problématiques méthodologiques identifiées pour la mise en œuvre du projet par toute l'équipe des interventions et par tous les membres des CTOS.

Une attention particulière sera consacrée à la prise en compte du thème transversal « genre », afin de mieux intégrer la perspective du genre dans la logique des interventions, ainsi que dans les outils de suivi et évaluation, notamment les indicateurs.

Pour rappel, les principales étapes réalisées à ce jour pour conduire le processus d'élaboration de la ligne de base ont été les phases 1 et 2 suivantes :

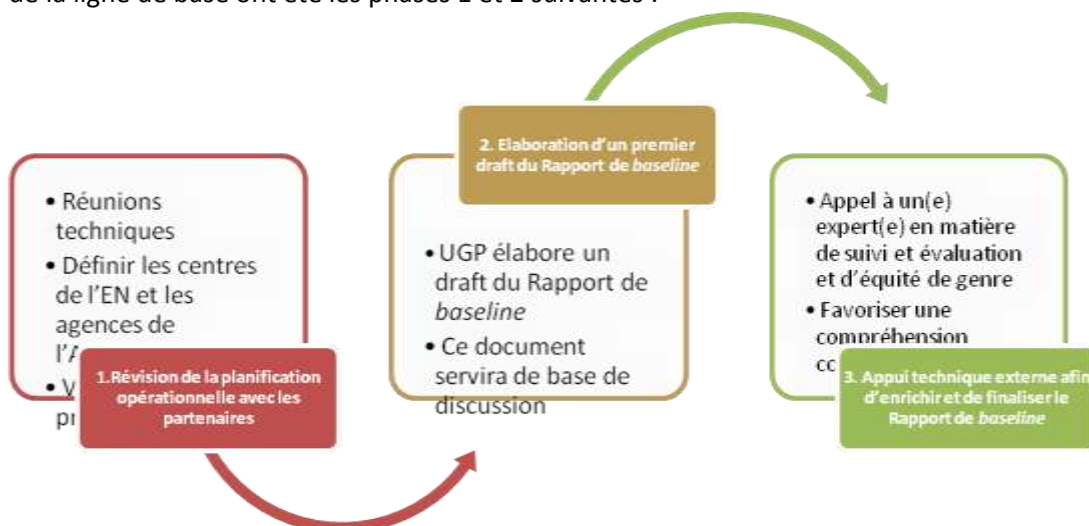


Fig1. Processus participatif d'élaboration de la Base

En ce qui concerne la baseline, l'Unité de Gestion du Programme (UGP) est en train de :

- Collecter de l'information supplémentaire auprès des partenaires opérationnels du projet
- Elaborer les drafts des deux rapports de Baseline.

Il n'est pas souhaité que la mission conduise à remettre en cause le travail déjà effectué en collaboration avec les partenaires des projets.

A. Rappel du système M&E Enabel³ et mise en cohérence du cadre de résultats:

✓ Rappel du système M&E Enabel :

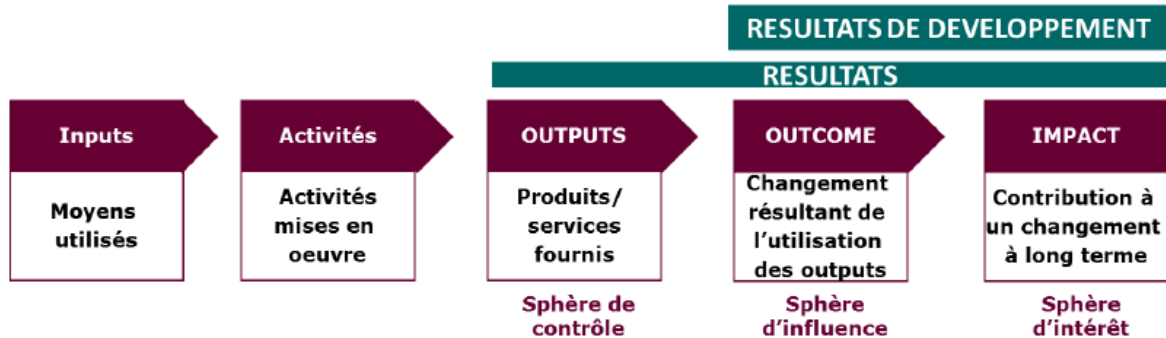


Figure 2. Cadre de résultats MoreResults

Enabel a adopté en juin 2013 une approche en termes de suivi et de revue des résultats dénommée « MoreResults » pour l'ensemble des interventions. Ce document est annexé au CSC.

Le cadre logique des documents de projet (DTF) sont transcrits dans le cadre proposé par « MoreResults » (figure 2) comme suit :

a. Pour le projet AMUDDU :

- L'impact correspond à l'objectif global de l'intervention : **L'intégration des migrant(e)s et la gestion des flux migratoires au Maroc sont mieux assurés ;**
- l'outcome correspond à l'objectif spécifique: **L'employabilité des migrantes et des migrants au Maroc est améliorée ;**
- Les outputs correspondent aux 3 résultats intermédiaires :

Résultat 1 : L'accès des migrant(e)s et des réfugié(e)s aux dispositifs existants d'orientation et de formation professionnelle est mieux assuré.

Résultat 2 : L'accès des migrant(e)s et des réfugié(e)s aux dispositifs d'accompagnement à l'(auto-)emploi et au marché de l'emploi est amélioré.

Résultat 3 : L'action conjointe (**les mécanismes de coordination**) entre les structures organisationnelles travaillant dans le domaine de l'intégration économique des migrant(e)s est dynamisé (e) et mieux coordonnée.

b. Pour le projet MBI :

³ Se reporter aux guides MorResult qui sont annexés à cette consultation.

- L'impact correspond à l'objectif global de l'intervention : **Les compétences⁴ des Marocain(e)s résidant en Belgique sont mobilisées et contribuent au développement du Maroc**
- l'outcome correspond à l'objectif spécifique: **Les MRE belges sont appuyés pour réaliser des investissements productifs au Maroc ;**
- Les outputs correspondent aux 2 résultats intermédiaires :

Résultat 1 : Une mobilisation et un accompagnement individualisé des porteurs de projet MRE est effectué en Belgique et au Maroc pour la création et la commercialisation de leurs entreprises au Maroc ;

Résultat 2 : La mise en place d'un écosystème MRE entrepreneurs belges en Belgique est soutenue ;

✓ *Mise en cohérence du cadre de résultats :*

La chaîne de résultat doit retranscrire les hypothèses de travail et les risques associés. Une deuxième étape consiste à partager, compléter et renseigner (valeur initiales et cibles) la chaîne de résultats « théorique » du projet avec chacun des partenaires du projet.

Une troisième étape est nécessaire au niveau central pour consolider et présenter la matrice de suivi-évaluation du projet et les situations de référence et cible pour chacun des partenaires.

B. Situation de référence et cadre logique.

Il est nécessaire d'établir une situation de référence permettant d'évaluer les progrès en termes d'atteinte des résultats des deux interventions.

La situation de référence doit prendre en compte les évolutions institutionnelles, réglementaires et les priorités définies par doublement par la stratégie nationale d'immigration et d'asile SNIA notamment au niveau de ses programmes « Emploi » et « Formation Professionnelle » ainsi que de la stratégie nationale pour les marocains résidant à l'étranger SNMRE.

La situation de référence positionnera également les deux interventions par rapport aux autres projets, menés par les organismes de la coopération internationale et les OSCs.

Il y a lieu de rappeler :

- la nécessité de s'informer de la disponibilité ou non du système d'information et de suivi au niveau de l'Entraide Nationale pour identifier la situation de base. En fonction de cette disponibilité, le système de monitoring et d'évaluation recherché par l'équipe intervention au bas de ce cette prestation de service devrait trouver des points d'articulation pour un meilleur ancrage.
- De même qu'il faut rappeler aussi, pour le projet MBI, que le Ministère chargé des MRE (MCMREAM) a travaillé sur la conception d'un système d'information⁵ pour le suivi des investissements des MRE et d'une base documentaire dédiée à ce type d'investissement et qu'il existe un bilan d'étape 2013-2016 de ladite stratégie qui énonce des résultats.

⁵ Bilan d'étape 2013-2016 de la stratégie nationale pour les marocains résidant à l'étranger, page 39.

- Par ailleurs toujours en ce qui concerne le projet MBI, il est important de rappeler qu'il combine deux secteurs d'intervention avec leurs dynamiques et acteurs respectifs : le domaine de l'entrepreneuriat et celui de la coopération au développement, et du reste s'aligne avec la stratégie citée supra notamment au niveau de son axe stratégique « contribution des MRE et développement du pays » et s'articule avec son objectif spécifique «développement des investissements des MRE au Maroc ».

Le cadre logique initial des deux interventions sera analysé et revu en s'assurant de sa cohérence ainsi que de la prise en compte de la situation de référence, des différentes orientations stratégiques exposées dans le DTF :

- analyser la logique d'intervention, la chaîne de résultats, les hypothèses, les conditions préalables ;
- identifier les éventuelles lacunes du cadre logique et proposer un cadre logique révisé.

C. Plan de gestion des risques

La gestion des risques fait partie intégrante de la planification et du suivi du projet d'appui institutionnel et opérationnel aux trois Agences. Plus il sera possible d'identifier et d'évaluer un risque à temps, mieux les acteurs du programme pourront anticiper son impact potentiel, traiter sa probabilité et éviter une situation de crise.

Selon le Guideline CTB « *More Results* » un risque est défini comme un événement ou un facteur incertain qui peut – lorsqu'il survient – influencer négativement la réalisation d'activités et/ou l'atteinte des résultats de l'intervention.

La gestion des risques fait partie intégrante du suivi axé sur les résultats et s'articule sur la logique suivante :

1. L'identification des risques. Cette étape a déjà été faite dans le DTF, elle est actualisée et complétée dans le présent rapport ;
2. L'analyse de la probabilité et de l'impact des risques ;
3. La réponse apportée (action) : quatre cas de figure sont possibles : i) éviter le risque ; ii) atténuer le risque ; iii) transférer le risque ; iv) accepter le risque ;
4. Le suivi des risques, effectué par le Comité de pilotage sur la base d'un tableau de bord de gestion des risques mis à jour chaque trimestre par la direction du projet à travers le monitoring opérationnel.

Tenant compte de la situation de référence et des évolutions intervenues depuis la formulation du projet, le prestataire de service sera chargé d'actualiser le tableau de gestion des risques et explicitera, au minimum :

- la description du risque ;
- la période d'occurrence du risque ;
- la catégorie de risques ;
- la probabilité et l'impact potentiel du risque ;
- les actions de prévention et de gestion des risques.

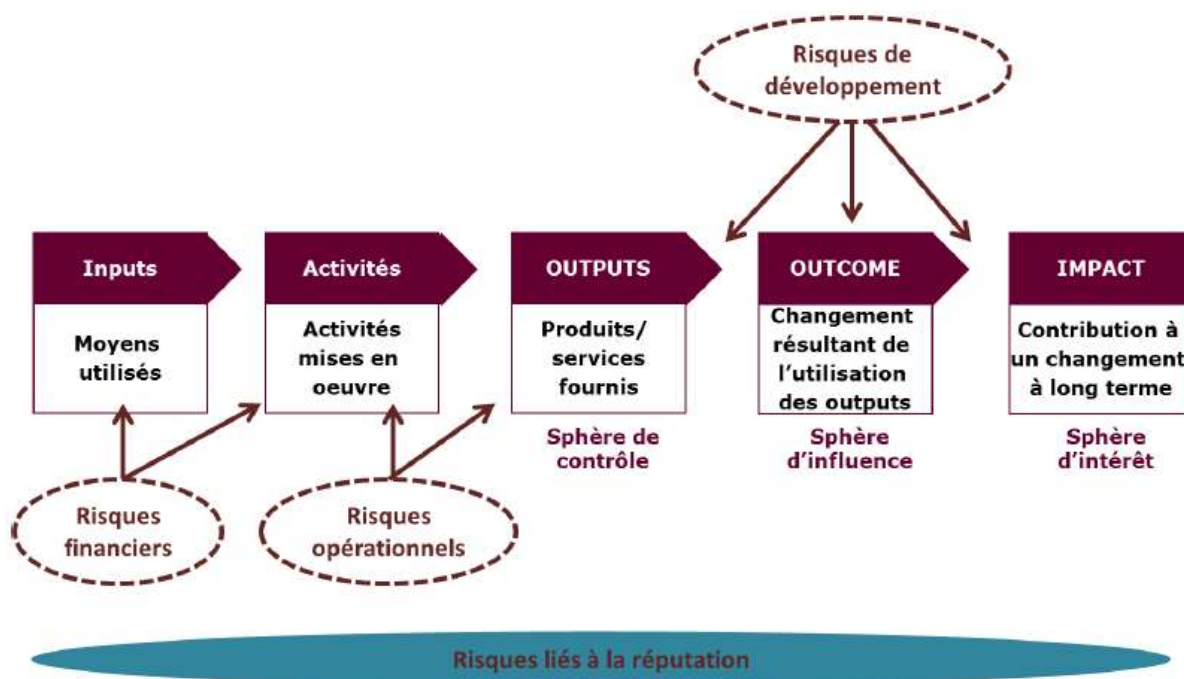


Figure 3. Définitions des différents types de risques selon MoreResults

2. Résultats attendus :

R1 : LES ELEMENTS DU RAPPORT DE BASELINE ELABORES PAR L'EQUIPE PROJET AMUDDU ET MBI SONT ENRICHIS ET FINALISES

En étroite concertation avec l'équipe projet Amuddu et MBI et les CTOS, l'expert(e) réalisera un travail de révision, d'amélioration et d'enrichissement de la version préliminaire des Rapports de *Baseline* :

- a. Revue de l'analyse du contexte et du cadre de résultats.
- b. Approfondissement des approches méthodologiques.
- c. Affinement de la Matrice de Suivi : Compléter la matrice avec d'indicateurs supplémentaires, si pertinent, et revoir chaque indicateur cible proposé dans le cadre de résultats du dossier technique et financier (DTF), détermination de la ligne de base, des valeurs cibles intermédiaires et finales pour les indicateurs, des sources de vérification, des outils de collecte des données à mettre en place (y inclus les outils/formulaires nécessaires), la fréquence et le *timing* de la collecte de données, ainsi que les coûts éventuels de la collecte des données.
- d. Revue du Plan de Gestion des Risques : Révision et enrichissement du plan et les mesures en réponse qui doivent être prises.
- e. Elaboration d'un plan de suivi évaluation.
- f. Revue de la planification pluri-annuelle opérationnelle et financière : Révision et mise à jour du plan opérationnel et financier.
- g. Vérification de la bonne prise en compte de l'approche genre et enrichissement des

outils pour mieux contribuer à l'équité de genre : Intégrer l'approche genre dans le cadre de résultats et dans les outils de suivi.

- h. Elaboration d'un plan d'action pour l'intégration de la proxe genre au niveau des deux interventions

R2 : UNE FORMATION SUR LA METHODOLOGIE « MORE RESULTS » EST EFFECTUEE AU PROFIT DES MEMBRES DE L'EQUIPE AMUDDU ET MBI ET DES REPRESENTANTS DES PARTENAIRES DES DEUX PROJETS (ENVIRON 20-25 PERSONNES).

L'expert(e) développera une formation sur la méthodologie « More Results » selon une approche très pratique au profit des membres de l'équipe et des représentants des partenaires du programme. Lors de la séance de travail, l'expert(e) réalisera une présentation participative de la démarche de suivi, tenant compte de l'approche genre, et notamment de la matrice de suivi des projets.

L'expert(e) visera à assurer une compréhension commune de la matrice de suivi de la part des membres de l'équipe des projets et des partenaires, ainsi qu'un consensus sur les indicateurs, les valeurs de départ, les cibles, les responsables de leur suivi. En outre, les approches méthodologiques pour assurer un bon suivi de l'intervention seront présentées et accordées.

R3 : LES ELEMENTS ESSENTIELS POUR ASSURER L'INTEGRATION DE L'APPROCHE GENRE DANS LE SYSTEME DE S&E DES PROJETS SONT IDENTIFIES

Compte tenu de la documentation disponible et des informations compilées lors des discussions avec les partenaires, l'expert(e) analysera le système de suivi et évaluation des 2 interventions (Amuddu et MBI) via le prisme genre afin d'assurer, notamment, l'inclusion des éléments suivants :

- a. Valeurs de départ montrant la situation différenciée de départ des hommes et des femmes détenteurs de droits (bénéficiaires) des interventions.
- b. Proposition de matrices de suivi *genderisées* permettant de mesurer l'impact des interventions sur les cibles vulnérables hommes, femmes et personnes à besoins spécifiques.

Les livrables

D. Livrables de la prestation :

Au terme de la mission, l'expert(e) devra présenter les livrables suivants en langue française:

- 1. Rapports de *baselines* des 2 interventions (Amuddu et MBI) enrichis en respect du guide de démarrage des projets de d'Enabel et de la méthodologie « More Results », incluant :**
 - a. Logique d'intervention
 - b. Matrice de suivi pour les niveaux de l'objectif spécifique, les objectifs intermédiaires et les outputs, **revue** comprenant :
 - c. les indicateurs des outputs, des objectifs intermédiaires, et de l'objectif spécifique ainsi que les indicateurs d'activités, réalistes et mesurables.

- d. les outils de mesure et la fréquence de collecte des données y inclus les données des valeurs de départ des indicateurs.
- e. Proposition de matrices de suivi genderisées permettant de mesurer l'impact des interventions sur les hommes et sur les femmes.
- f. Plan de gestion des risques actualisé
- g. Planification opérationnelle et financière actualisée et étayée, principalement sur la mise en œuvre des activités à long terme.
- h. Brève analyse de genre, intégrant les mesures nécessaire pour mieux intégrer la perspective de genre lors de la mise en œuvre du projet et lors de son suivi et évaluation.

2. Les rapports de la formation – action :

Pour bien matérialiser cette deuxième commande, il est judicieux de préciser quelques éléments à livrer, à titre indicatif et non limitatif, comme par exemple les Syllabus, présentations PPT, fiches évaluations et rapport final de formation retraçant le cheminement et la démarche adoptée, ainsi que les actions de formation réalisées en vue de capitalisée ce processus innovant sous forme de kit de formation.

E. Cadrage temps prévisionnel :

La mission est prévue sur 16 jours ouvrables dont 3 portent sur la formation :

- 3 jours de préparation et de cadrage en concertation avec le programme;
- 2 jours de travail approfondi avec l'équipe programme (ECT, Responsable intervention, et ATN M&E) ;
- 1 journée pour la préparation des supports de formation – action en concertation avec le programme;
- 3 jours d'ateliers de formation /restitution au profit des entités concernées ;
- 1 journée de restitution aux CTOS;
- 4 jours d'élaboration et rédaction des rapports Baseline;
- 2 jour pour la finalisation des livrables.

La mission au Maroc se déroulera en étroite collaboration avec l'équipe du programme « Appui à la gestion de la thématique migratoire » (projet Amuddu et projet MBI) qui assurera notamment la liaison avec les CTOS.

F. Planning prévisionnel :

Jours prestés	Jour de la semaine agenda	Activité	Lieu
3	3 jours	Travail de préparation (revue documentaire)	En concertation avec le programme

1	Lundi	Matin : Briefing et présentation du travail accompli sur place Après-midi : Travail avec l'ATN M&E sur la matrice de suivi	Rabat
1	Mardi	Journée complète : Travail avec l'ATN de M&E sur matrice de gestion des risques et complément itératifs sur matrice de monitoring	Rabat
1	Mercredi	Préparation des outils et supports de formation – partage	Rabat
1	Jeudi	Formation commune de l'équipe et partenaires Amuddu et MBI à « More Results »	Rabat
1	Vendredi	Formation spécifique pour Amuddu et révision participative des éléments du rapport de baseline	Rabat
1	Lundi	Formation spécifique pour MBI et révision participative des éléments du rapport de baseline	Casablanca
1	Mardi	Restitution du travail fait aux CTOS <ul style="list-style-type: none"> • Matin : Amuddu • Après-midi : MBI 	Rabat
1	Mercredi	Élaboration et rédaction des livrables	En concertation avec le programme
1	Jeudi	Élaboration et rédaction des livrables	
1	Vendredi	Élaboration et rédaction des livrables	
1	Lundi	Élaboration et rédaction des livrables	
2	Au plus tard, 3 jours plus tard (Lundi)	finalisation des livrables définitifs	Domicile
16			

Un programme détaillé (jour par jour) de la mission de terrain sera établi de manière conjointe entre l'équipe du projet et l'expert(e).

G. Composition de l'équipe de prestation

Le ou la consultant (e) spécialiste du suivi&évaluation, d'une expérience avérée de plus de 10 ans dans le domaine du monitoring et l'évaluation sera responsable de la production et la transmission des rapports livrables, après consolidation des différents éléments produits durant la mission.

Expert (e) en suivi évaluation et en formation - action

Profil :

- ✓ Diplôme de niveau universitaire au minimum Master, avec une spécialisation dans le domaine relatif à la prestation objet de ce marché de service ;

- ✓ 5 ans d'expériences exigés des Connaissances en matière d'élaboration de cadre de résultats de programme de coopération, sous tendue par des références prouvées (attestations de références) ;
- ✓ Connaissance et expérience établie d'au moins 5 ans en matière d'élaboration de cadre logique et de systèmes de suivi et évaluation ;
- ✓ Une expérience de 5 ans théorique et pratique de la planification et budgétisation sensible au genre au Maroc ;
- ✓ Expérience confirmée en matière d'animation d'ateliers de formation sur les thèmes : suivi – évaluation, genre, et gestion axée sur les résultats ;
- ✓ 10 ans de Connaissance et expérience des méthodologies participatives dans le domaine de suivi et évaluation ;
- ✓ 5 ans d'expériences de maîtrise des concepts de la théorie du changement et de son application pratique ;
- ✓ Au minimum 10 années d'expérience dans la coopération au développement ;
- ✓ Connaissance des établissements publics en charge de la politique migratoire;
- ✓ Une parfaite connaissance de l'environnement institutionnel.
- ✓ Maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.

Tâches :

Il/elle sera notamment en charge des tâches suivantes :

- ✓ Briefing de début de mission ;
- ✓ Assurer la rédaction des rapports et la remise des livrables, en garantir la qualité ;
- ✓ Présenter et appliquer une méthodologie et un chronogramme de travail en cohérence avec les TdR ;
- ✓ Garantir la réalisation des différents ateliers participatifs ;
- ✓ Assurer la formation et le renforcement des capacités des personnes concernées par le projet ;
- ✓ Débriefing en fin de mission ;
- ✓ Organiser l'atelier de restitution ;
- ✓ Rédaction et transmission des rapports à l'équipe migration/Enabel ;
- ✓ Finalisation des formalités administratives et financières.

H. Documents utiles à consulter en guise de préparation à la mission :

Projet Amuddu :

- DTF du projet Amuddu
- MONOP Q1
- Canevas du rapport Baseline
- CR du 1^{er} comité de pilotage et des CTOS
- Documents stratégiques des partenaires du projet (SNIA, Stratégie d'intégration de la migration au sein de l'EN, etc).
- Lignes directrices en matière de monitoring et revue des résultats (MORE RESULTS).

Projet MBI :

- DTF du projet MBI
- MONOP Q1
- Canevas du rapport Baseline

- CR du 1^{er} comité de pilotage et des CTOS (si disponibles)
- Stratégie SNMRE ;
- Lignes directrices en matière de monitoring et revue des résultats (MORE RESULTS).

I. Présentation de l'offre technique et financière du contractant

i. L'offre technique

- Une note méthodologique pour la réalisation des missions notamment sur l'élaboration des plans demandés, avec un commentaire sur la compréhension des termes de référence ;
- Les curriculum vitae détaillés et l'engagement, dûment signé, d'un ou plusieurs experts à faire partie de l'équipe chargé de l'étude.
- Attestations de références des prestations similaires à la présente étude et justifiant l'expérience demandé ;
- Un planning de réalisation des missions de l'étude.

ii. L'offre financière

Une offre financière sous plis fermé et cacheté selon le modèle du bordereau du prix en annexe.

J. CRITERE D'EVALUATION DES OFFRES

Le choix de l'offre la plus avantageuse est basé sur une évaluation des offres en tenant compte des critères suivants, énumérés par ordre dégressif d'importance :

- Expertise des consultants proposés (CV et tableau « profil expert »)
- Amélioration de la méthodologie à suivre
- Offre financière.

La méthodologie et le profil du/ des consultant(s) proposé(s) seront appréciés au regard :

- Des personnes affectées (nom, CV détaillant la formation et l'expérience) ;
- De la pertinence de la démarche et méthodologie employée par le prestataire pour la réalisation des prestations demandées.

K. MODALITE DE PAIEMENT / Pénalité

Le consultant sera rémunéré en hors taxes après remise et validation des livrables comme suit :

- 40% suite à la validation des deux rapports provisoires de *baselines* (Amuddu et MBI);
- 30% à l'issu des ateliers de formations ;
- 30% après la validation des deux rapports baselines version finale et le rapport de la formation – action + supports (papier et format électronique).

Une attestation d'exonération de la TVA sera délivrée au prestataire.

Ces honoraires comprennent bien entendu tous les frais de déplacement et de transport, d'impressions, de reproduction et de tirage de plans et documents écrits.

A défaut par le prestataire d'avoir remis toutes les pièces de l'étude à la date déterminée, il lui sera appliqué, sans préjudice des mesures qui pourraient être prises par l'administration, une pénalité de un pour mille (1/1000) par jours calendaire de retard. Cette pénalité est plafonnée à dix pour cent (10%) du montant total de la prestation.

L. Introduction de l'offre, date limite et lieu de remise.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre trois copies demandées. Elle est introduite sous pli scellé (originale et copie), portant la mention : **Offre – MOR 1605211 et MOR 1605311 – Réalisation d'une étude de Baseline, du système de suivi et d'évaluation et analyse genre pour le programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire : Projet AMUDDU : appui a la mise en œuvre de la SNIA et Projet Maghrib Belgium Impulse : appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur des MRE ».**

Elle peut être introduite :

par la poste (envoi normal, recommandé ou amana)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée au programme migration/ Enabel :

**AGENCE BELGE DE DEVELOPPEMENT
N° 26, avenue Al Alaouiyine, Appt N° 10,
Hassan- Rabat**

Par remise contre accusé de réception.

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de 9h. à 15 h. (voir adresse mentionné au point a) ci-dessus).

Et ce au plus tard le 13 Juin 2018.

Les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant les TDRS. Ces questions seront posées par écrit à **Mme .Khadija BIJA**, Chargée de subsides et MP : khadija.bija@enabel.be, et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible

M. Documents à produire :

Les prestataires intéressés à participer à cette mise en concurrence, sont priés de bien vouloir compléter et nous retourner un dossier composé de :

- Formulaire d'identification (modèle fourni en annexe) ;
- CV détaillé du consultant affecté à l'exécution du présent marché ;
- Références du consultant et du soumissionnaire dans le domaine d'expertise spécifié dans les termes de référence ;
- Note méthodologique ;
- Formulaire d'offre de prix (modèle fourni en annexe).
- La liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années dans un domaine similaire ou équivalent au présent marché, en précisant, le cas échéant, la part des services qui ont été éventuellement sous-traités ou réalisés en société momentanée ;

Le prestataire évaluera et proposera le nombre de jours de mission consacrés au terrain et à la rédaction des rapports en tenant compte de la proposition citée supra.

- Formulaire d'identification (modèle fourni en annexe) ;
- CV du/des formateur(s) affectés à l'exécution du présent marché ;
- Attestations de références du/des formateur(s) et du soumissionnaire dans le domaine de formation spécifié dans les termes de référence ;
- Note méthodologique ;
- Note indiquant les moyens humains et techniques du prestataire ;
- Formulaire d'offre de prix (modèle fourni en annexe).

Formulaire d'identification

REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE	
Nom et prénom du soumissionnaire ou Dénomination de la société et forme juridique	
Nationalité du soumissionnaire	
Domicile / Siège social	
Numéro de téléphone et de fax	

Numéro d'inscription organisme de sécurité sociale	
Numéro de registre de commerce (NRC)	
Numéro d'entreprise	
Représenté(e) par le(s) soussigné(s) (nom, prénom et qualité)	
Personne de contact numéro de téléphone / numéro de fax, adresse e-mail	
Numéro de compte pour les paiements Institution financière Ouvert au nom de	

Formulaire d'offre

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter les prestations aux prix suivants, exprimés en dirhams marocains et hors TVA (en chiffres et en lettre) :

..... MDA

Bordereau de Prix				
Mission	Unité	Quantité	Prix Unitaire en Dhs HTVA	Prix Total en Dhs HTVA
Terrain	Homme/jour	10		
Bureau	Homme/jour	6		
Montant Total				
Montant de la TVA (Taux)				
Montant total Hors TVA en lettres :				

Fait à le

Signature / nom :